

# VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

## DECISION DU MAIRE N°2025\_75

**Objet** : Création de tarifs de produits dérivés dans le cadre de l'exposition temporaire *Anatomie comparée des espèces imaginaires* pour la boutique du Musée Buffon,

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,**

**VU** l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020.44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à fixer, dans les limites d'un montant de 2000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire, sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune, qui n'ont pas un caractère fiscal :

**DECIDE**

**Article 1** : création de tarifs de produits dérivés en vente à la boutique du musée, à compter du 25 juin 2025, fixé comme suit :

- Carte postale ACEI : 1€
- Affiche ACEI A3 : 3€
- Affiche ACEI A1 : 5€